

## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VICHY COMMUNAUTÉ

Entre les soussignés :

La **Communauté d'Agglomération Vichy Communauté**, ayant son siège social à VICHY (03200), 9 Place Charles de Gaulle,

Représentée par son Président Frédéric AGUILERA, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 2 décembre 2021,

Ci-après désignée « la Communauté d'Agglomération ».

**D'une part,**

**et**

**L'État,**

Représenté par Jean-Francis TREFFEL, Préfet de l'Allier

Ci-après désigné par « l'État » ;

Ci-après désignée « L'État ».

**D'autre part,**

## PRÉAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Vichy Communauté a adopté lors du conseil communautaire du 8 juillet 2021 la convention d'engagement du protocole du Contrat de Relance et de Transition Écologique, étape préparatoire à la rédaction du CRTE.

## ARTICLE 1 - L'OBJET DU CONTRAT

**Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).**

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

**Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.**

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du

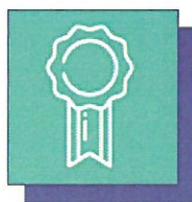
territoire de **Vichy Communauté** autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

**Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire. Il contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.**

### 1.1. Présentation du territoire signataire

Le territoire de Vichy Communauté est unique, dynamique et préservé. Les richesses de Vichy Communauté se conjuguent au pluriel : elles sont bien évidemment naturelles et patrimoniales, mais également humaines, économiques et sociales, du fait de l'extraordinaire potentiel que constituent les femmes et les hommes qui y habitent. Vichy Communauté se présente aujourd'hui comme un territoire exemplaire, portant un projet ambitieux avec 2035 pour horizon.

## **LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES-CLÉS**



### **TERRE DE LABELS**

Fabrique de Territoire, Terre de Jeux, Plan Paysage, Territoire à énergie positive, Projet Alimentaire Territorial, Territoire d'industrie, Unesco « Grandes villes d'Eaux d'Europe » ...



### **PÔLE ECONOMIQUE**

**348** entreprises et **7400** salariés dans l'industrie

**91%** des locaux connectés à la fibre optique (fin 2022)

**19** zones d'activités économiques

population active = **71.4%**

**400** exploitants agricoles



## TERRE DE SPORTS

**500 hectares**

zone sportive, unique en France, à Bellerive sur Allier

**1** stade aquatique et **3** piscines

**97** associations ou établissements d'activités physiques et sportives référencés

**1700 kms** de chemins de randonnée



## BASSIN DE MOBILITÉ

**81%** des ménages disposent d'au moins une voiture

**79 %** des trajets domicile / travail effectués en voiture

**2** gares de voyageurs

**4** bus électriques sur le réseau urbain

**73 kms** de pistes cyclables



## ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

**4** espaces naturels sensibles

**175** ouvrages d'assainissement

**41 %** du territoire couvert par de la forêt

**20 %** des besoins en électricité couverts par des énergies renouvelables



## TERRITOIRE À VIVRE

**62.1 %** des ménages sont des propriétaires

**7432** logements vacants

**143** places d'accueil proposées au sein des crèches collectives et familiales

**38** communes engagées dans la démarche de reconquête de leur centre-bourg

**1** commune engagée dans le Programme «Action Coeur de Ville»

## ARTICLE 2 - L'AMBITION DU TERRITOIRE DE VICHY COMMUNAUTÉ

Le projet de territoire « AGIR 2035 » permet de mesurer les forces et les faiblesses de Vichy Communauté pour mieux valoriser ses atouts. Il fixe les grandes orientations et leur donne une visibilité, tout en offrant aux habitants, acteurs et partenaires de l'agglomération de Vichy une perspective pour demain.

La politique de redynamisation des centralités au sein des 39 communes sera une priorité afin de faire de Vichy Communauté le territoire du bien-vivre. Il s'agit de redonner la possibilité et l'envie de venir vivre, habiter, travailler, consommer, se divertir dans nos centres-bourgs et nos centres-villes.

De la même façon, nous renforcerons nos solidarités territoriales afin de contribuer à garantir le mieux-vivre pour chacun. Écrin exceptionnel aux multiples richesses, l'agglomération doit préserver et mettre en lumière son patrimoine naturel, humain et culturel tout en développant son attractivité démographique, touristique, sportive et économique, axe essentiel de notre ambition.

Un territoire harmonieux se doit d'être un modèle dans son lien avec son environnement. La question du réchauffement climatique est au cœur des préoccupations économiques et sociétales. Vichy Communauté, engagée à devenir un territoire à énergie positive d'ici à 2050, s'inscrit dans une démarche de transition écologique et énergétique afin de faire de l'agglomération un territoire à carbone neutre. Le projet de territoire de Vichy Communauté, qui représente la diversité et l'abondance des opérations futures, n'a pas vocation à rester figé. Il s'enrichira et évoluera avec le temps, la législation, les opportunités...

Le projet de territoire de Vichy Communauté s'intègre, dans un questionnement des politiques publiques communautaires au regard des grandes mutations à l'œuvre qu'il s'agit d'accompagner : transition énergétique face à l'urgence du changement climatique, révolution sur les usages numériques et la valeur des données, mutations démographiques liées au vieillissement des populations, forts impacts de la crise sanitaire et économique...

AGIR 2035 se caractérise, donc, par la volonté des élus de Vichy Communauté d'avancer à partir des politiques cadres, en s'inscrivant dans une trajectoire de projet avec des réalisations d'opérations à atteindre, par étape, d'ici 14 ans. Il s'agit, ainsi, de mettre le territoire en mouvement à travers des actions à la fois concrètes et réalistes, visant un impact à court et moyen termes.

AGIR 2035 doit, également, vivre et s'enrichir, bien au-delà de sa phase d'élaboration. Plus qu'un simple document de référence, le projet de territoire de Vichy Communauté doit rester un processus ouvert, prêt à accueillir de nouvelles

propositions en fonction de l'évolution du contexte. La crise actuelle montre la nécessité de pouvoir réinterroger la feuille de route, en continu et régulièrement, tout au long de sa mise en œuvre. AGIR 2035 ouvre, ainsi, le début d'une nouvelle façon de penser une action publique évolutive, adaptable, souple et agile, qui s'appuie sur des dispositifs d'évaluation et de mise à jour des progrès réalisés et des leviers à ajuster.

Le projet d'agglomération de Vichy Communauté comprend trois volets : un volet territorial (AGIR 2035), un schéma de mutualisation et un pacte fiscal et financier de solidarité. Ce projet d'agglomération a été, par ailleurs, construit en parallèle et en étroite articulation avec le projet de ville de Vichy.

AGIR 2035 montre, ainsi, la volonté de la Communauté d'Agglomération de penser un projet à la fois global et transversal, croisant l'action territoriale avec les moyens et compétences, mais aussi l'échelle communale et intercommunale de manière à mieux appréhender les enjeux stratégiques et opérationnels du territoire.

## **ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 2 décembre 2021 :

**Orientation 1 : Accroître l'attractivité territoriale**

**Orientation 2 : Garantir une meilleure qualité de vie pour tous**

**Orientation 3 : Intensifier notre action contre le changement climatique**

**Orientation 4 : Reconquérir nos cœurs de bourgs et de villes**

Séquencé en 4 grands piliers et 20 objectifs stratégiques, le projet AGIR 2035 s'organise autour de leviers thématiques structurant le mandat à venir. Il n'y a pas d'ordre, ni de classement entre ces piliers et ces objectifs. Ces leviers sont complémentaires et viennent s'alimenter les uns avec les autres : l'accueil de nouvelles populations est indissociable des politiques en faveur de l'habitat et de l'emploi, les actions en matière de solidarité doivent s'inclure dans les réflexions sur l'insertion et la santé, les enjeux concernant l'alimentaire sont à conduire au regard des politiques sur les déchets menées en matière de lutte contre le gaspillage, un développement touristique durable doit nécessairement répondre d'une meilleure préservation des ressources en eau et forêt notamment, etc...

Les orientations stratégiques sont présentées dans l'annexe 1 (le projet de territoire de l'agglomération).

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## ARTICLE 4 - LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

<b>Accroître l'attractivité territoriale</b>		
<b>Thèmes</b>	<b>Dispositifs</b>	<b>Actions-Projets</b>
Déployer la fibre optique et la téléphonie mobile pour l'ensemble du territoire communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>France très Haut débit</b></li> <li>- <b>Programme déploiement de la Fibre Optique par ATHD et Orange</b></li> <li>- <b>Programme New Deal</b></li> <li>- <b>Fabrique de territoire</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fab'lab</li> <li>- Déploiement d'antennes mobile sur les communes de l'agglomération</li> <li>- Ateliers codage</li> <li>- Espaces de coworking</li> </ul>
Opérations de revitalisation des territoires pour mener une nouvelle politique d'accueil des populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Programme Cœur de Ville</b></li> <li>- Dispositif du Département « Reconquête des centres-bourgs et centres-villes »</li> <li>- FEDER massif central sur l'accueil de population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de reconquête des centres-bourgs et centres villes des communes de l'agglomération</li> <li>- Pack accueil et promotion des offres d'installation pour les nouveaux arrivants</li> </ul>
Renforcer l'enseignement supérieur et la recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement des filières</li> <li>- <b>Plan de relance Jeunes</b></li> <li>- Dispositif Jeunesse</li> <li>- <b>Financement CROUS</b></li> <li>- <b>Financement médiathèque universitaire</b></li> <li>- COM SUP région - UCA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des filières : accueil de nouvelles filières.</li> <li>- CAVILAM Alliance Française (recherche de foncier + extension RU)</li> <li>- Travaux de rénovation du bâtiment Lyautey ou aménagement d'autres sites universitaires</li> <li>- Travaux de sécurisation des bâtiments du Pôle (menace terroriste)</li> <li>- Extension du Restaurant Universitaire et généralisation d'IZLY</li> <li>- Plateau technique lié aux métiers du thermalisme</li> </ul>
S'affirmer comme une destination sportive incontournable à l'échelle internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Label Terre de jeux 2024</b></li> <li>- Comité National Olympique</li> <li>- Contrat Ambition Région</li> <li>- Pacte Allier</li> <li>- LEADER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plateau d'économie sportive</li> <li>- Stratégie sport</li> <li>- Centre de Préparation aux JO 2024</li> <li>- Sporting Tennis</li> </ul>
Renforcement de la politique touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma de développement touristique</li> <li>- <b>Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)</b></li> <li>- <b>Dotations d'Équipement Territorial et Rural</b></li> <li>- Contrat de territoire</li> <li>- FEDER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Unesco Grandes Villes d'eaux d'Europe</li> <li>- Aménagement des bases de loisirs de Saint Germain et Billy</li> <li>- Réhabilitation des berges du Sichon</li> <li>- La voie verte</li> <li>- Développement du site de Montoncel</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat d'Aménagement touristique</li> <li>- Montagne 4 saisons (région)</li> <li>- Aides au patrimoine (DRAC, Région, Département, fondation du patrimoine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Requalification du camping du Mayet de Montagne</li> <li>- Projet de musée sur l'histoire Vichy</li> <li>- Plan de rénovation du patrimoine rural</li> <li>- Aménagement d'une voie verte « Sichon / Tacot »</li> <li>- Projet autour de la via sancti martini</li> </ul>
Développement et promotion de l'emploi local diversifié et durable – Porter une reconquête industrielle vertueuse et durable	- <b>Territoire d'industrie Riom Vichy</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vichy Communauté Développement</li> <li>- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)</li> <li>- Reconversion de Montpertuis</li> </ul>
Disposer d'infrastructures ferroviaires, routières et numériques	- CPER	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat Railcoop</li> <li>- Boulevard Urbain Tranche 3</li> <li>- Contournement Nord-Ouest de l'agglomération</li> </ul>

## G Garantir une meilleure qualité de vie pour tous

Thèmes	Dispositifs	Actions-Projets
Développement des maisons France Service	- <b>Label France Services</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'accessibilité à la Maison France Services du Mayet de Montagne</li> <li>- Projet de labélisation de la Maison France Services de St-Yorre</li> </ul>
Développement de la culture et des activités de détente et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Contrat de Ville</b></li> <li>- <b>Financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)</b></li> <li>- Schéma départemental des enseignements artistiques</li> <li>- Caisse d'Allocations Familiales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2<sup>e</sup> spécialité des arts de la scène à compter de la rentrée 2021</li> <li>- Organisation des enseignements artistiques</li> <li>- Soutien aux programmations « jeunes publics »</li> <li>- Aide à l'enseignement musical</li> <li>- Dispositif DUMISTE</li> <li>- Accueil de loisirs</li> <li>- Accueils petite enfance</li> <li>- Actions dans les quartiers « politique de la ville » (apprentissage de la langue française, parentalité, égalité homme-femme, lutte contre le décrochage scolaire)</li> </ul>
Politique coordonnée en matière de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LEADER</li> <li>- CAP 20-25 de l'UCA (projet I site)</li> <li>- SMART BEAR (programme européen)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat Local de Santé pour le territoire de Vichy Communauté – mise en place d'une distinction territoriale – Aide à l'installation de professionnels de santé</li> <li>- City lab</li> </ul>
Produits de qualité	- Projet Alimentaire Territorial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une Unité territoriale de Restauration</li> <li>- Lutte contre le gaspillage alimentaire</li> </ul>

## Intensifier notre action contre le changement climatique

Thèmes	Dispositifs	Actions-Projets
Territoire à carbone neutre en 2030 et autonome énergétiquement en 2050	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)</li> <li>- TEPOS</li> <li>- Territoire engagé pour la nature</li> <li>- Appel à projets de l'ADEME « Plan Paysage et EnR »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif Citergie</li> <li>- Territoire à énergie positive pour la croissance verte</li> <li>- Schéma directeur des Energies-ADEME</li> <li>-</li> </ul>
Aide à la rénovation énergétique du parc privé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projets « Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique en SPPEH</li> </ul>
Préserver l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat Territorial des Affluents de l'Allier</li> <li>- Déploiement d'opérations collectives de réduction des micropolluants (agence de l'eau Loire Bretagne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de l'eau</li> <li>- Le Sichon en cœur urbain</li> <li>- Appel à projet en cours</li> </ul>
Gestion Des Eaux Pluviales Intégrées à l'aménagement Urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire perméable !</li> <li>- Territoire « eau-responsables » GRAIE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lauréat de l'appel à projet 2020 déploiement en cours</li> <li>- Signataire de la charte de l'IWA</li> </ul>
Promouvoir et déployer l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Alimentaire Territorial</li> <li>- Tri sélectif des déchets sur l'espace public (hors ménage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LEADER</li> <li>- Appel à projet en cours</li> </ul>
Mobilités du quotidien innovantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Appel à projets « Continuités cyclables »</b></li> <li>- <b>Dotations de Soutien à l'Investissement Local</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Vélo</li> <li>- Aménagement des pontons pour le développement du service de navettes fluviales</li> <li>- Navette autonome</li> </ul>

## Reconquérir nos cœurs de bourgs et de villes

Thèmes	Dispositifs	Actions-Projets
Politique de reconquête des centres-bourgs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Programme Action Cœur de Ville</b></li> <li>- <b>Programme Petites Villes de Demain-Région</b></li> <li>- Dispositif du Département « Reconquête des centres-bourgs et centres-villes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de reconquête des centres-bourgs et centres villes des communes de l'agglomération</li> </ul>
Trouver la solution de mobilité adaptée à chaque centralité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Appel à projets « Continuités cyclables »</b></li> <li>- <b>Dotations de Soutien à l'Investissement Local - mobilités</b></li> <li>- <b>Fonds Mobilités Actives</b></li> <li>- FEDER Axe 8</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Vélo</li> <li>- Réhabilitation des berges du Sichon secteur du PRU de Presles</li> </ul>
Redynamisation de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dispositif de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine</b></li> <li>- <b>Dispositifs de l'Agence Nationale de l'Habitat concernant la rénovation du parc privé, la lutte contre la vacance, l'habitat indigne et dégradé</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de renouvellement urbain du quartier de Presles</li> <li>- Programme Local de l'Habitat (PLH)</li> <li>- Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat droit commun et de renouvellement urbain.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur une structure de portage de type foncière.</li> <li>- Plan Local d'Urbanisme (favoriser la transformation et la rénovation du bâti vacant)</li> </ul>
Lutte contre l'artificialisation des sols	- <b>Nouvelle règle de « zéro artificialisation nette »</b>	- Mise en compatibilité des Plans Locaux d'urbanisme et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal avec le Schéma de Cohérence Territoriale, et le nouveau cadre réglementaire.
Redynamisation des commerces	- <b>Programme Cœur de Ville</b>	- Politique de soutien aux commerces en centre bourg et en centre ville
Offre d'équipements structurants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plan de relance</b></li> <li>- <b>Appel à projet « Friches et dépollutions »</b></li> <li>- Contrat de territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cité judiciaire</li> <li>- Hôtel des Polices</li> <li>- Aménagement des bases de loisirs</li> <li>- Requalification urbaine de la ville de Cusset</li> </ul>

#### **4.2 Validation des actions**

Les actions du CRTE sont présentées en annexe 1 à travers le projet de territoire. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer. L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, CEREMA, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## **ARTICLE 6 – LES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## **6.2. Le territoire signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, **Vichy Communauté** assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La communauté d'agglomération s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté d'animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

**Vichy Communauté** s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Vichy Communauté s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

**Vichy Communauté** s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Maquette financière**

Une maquette financière sera présentée lors de chaque réunion des instances du CRTE.

Elle récapitulera les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## **ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°6231/SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de Vichy Communauté ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la communauté d'agglomération **Vichy Communauté**, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Par ailleurs, le comité de pilotage informera sur l'avancée du CRTE les maires des communes membres de Vichy Communauté une fois par an lors d'une conférence des maires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Vichy Communauté. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est constitué par :

- Un représentant élu de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et de son équipe projet
- Un représentant de l'État
- Un représentant de la Région
- Un représentant du Département
- Le cas échéant en fonction des sujets traités, les partenaires financiers et techniques, suivant les configurations locales, sont également associés :
  - o Un représentant de la Direction Régionale de la Banque des Territoires
  - o Les organismes intervenant dans le domaine de l'habitat (bailleurs sociaux, ADIL...)
  - o Les partenaires associés au programme : Chambre de Commerce et de l'Industrie, Chambres de Métiers et de l'Artisanat, Cerema, Ademe, DRAC, ABF...)
  - o Des acteurs privés et des associations pouvant être impliqués dans le projet
  - o Les ressources en ingénierie locale existantes : EPF Auvergne Rhône Alpes, CAUE...

À cette liste s'ajoutent les techniciens, les agents administratifs ou personnalités qualifiées requis pour le bon fonctionnement du comité technique

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **ARTICLE 8 - SUIVI ET ÉVALUATION DU CRTE**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **ARTICLE 9 - RÉSULTATS ATTENDUS DU CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif

recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi sont précisés ci-dessous.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Orientation 1 : Accroître l'attractivité territoriale

Objectifs stratégiques	Références	Indicateurs
Mener une politique active et collective d'accueil des populations	INSEE	Accroissement population
Disposer d'infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, routières et numériques à la hauteur de l'ambition territoriale	CPER	Réaliser le contournement nord-ouest d'ici 2025
S'affirmer comme une destination sportive incontournable à l'échelle internationale	Vichy Communauté et CREPS	Faire du Sporting Tennis un lieu de référence inter régional
Affirmer l'identité estudiantine de notre territoire	Université + Formations étudiantes	Accueillir 4 000 étudiants en 2035
Faire de Vichy Communauté un living lab territorial du numérique	Vichy Communauté	Former plus de 300 enfants au codage informatique
Affirmer Vichy Communauté, comme un territoire d'innovation, de talent et de développement au service de l'emploi	Vichy Communauté	Faire du site de Montpertuis un site de référence de l'innovation industrielle vertueuse
Renforcer la dynamique touristique en s'appuyant sur les patrimoines et les atouts de Vichy	Vichy Destinations	Doter le territoire d'équipements touristiques structurants (base de loisirs, voie verte, équipements culturels...)

## Orientation 2 : Garantir une meilleure qualité de vie pour tous

Objectifs stratégiques	Références	Indicateurs
Etre solidaire : coordonner une politique sociale ambitieuse avec les acteurs du territoire	Vichy Communauté	Créer un CIAS
Promouvoir la culture et les activités de détente et de loisirs	Vichy Communauté	Réhabilitation du site de l'école de musique de St-Yorre
Développer et renforcer le Contrat Local de Santé, en veillant à réduire les inégalités territoriales et sociales	ARS Vichy Communauté	Développer l'offre de soins sur l'agglomération
Soutenir une production et une consommation locales, saines, durables et de qualité	Vichy Communauté	Mettre en œuvre une unité territoriale de restauration collective dans une logique d'approvisionnement de 100% de produits bio, de qualité ou locaux
Développer une offre d'accueil et de loisirs intégrée et de qualité pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux du monde d'aujourd'hui et de demain	Vichy Communauté Communes Associations	Développer sur l'ensemble du territoire un accueil de qualité en centre de loisirs

## Orientation 3 : Intensifier notre action contre le changement climatique

Objectifs stratégiques	Références	Indicateurs
Promouvoir et déployer l'économie circulaire	Vichy Communauté SICTOM Sud Allier	Développer la filière des bios déchets
Réduire l'empreinte carbone de la mobilité sur le territoire	Vichy Communauté	Développer l'électromobilité des transports urbains
Viser la neutralité carbone	BEGES	Réduire les consommations énergétiques : montrer l'exemple avec des bâtiments publics
L'eau la priorité environnementale	Vichy Communauté	Agir sur la prévention des inondations

## Orientation 4 : Reconquérir nos cœurs de bourgs et de villes

Objectifs stratégiques	Références	Indicateurs
Redynamiser l'habitat dans les centralités	PLH Vichy Communauté	Accélérer la rénovation du parc privé et public en cœur de ville et de bourg
Trouver la solution de mobilité adaptée à chaque centralité	Vichy Communauté	100 Kms de voies cyclables à horizon 2035
Inscrire durablement les dynamiques commerciales métropolitaines et de proximité dans les centralités	Vichy Communauté	Favoriser l'implantation des commerces en cœur urbain
Offrir des équipements et des espaces publics structurants dans les centralités	Programme centres bourgs Vichy Communauté	Soutenir les communes dans la réalisation d'équipements structurants au sein de leurs centres bourgs

### ARTICLE 10 – ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

### ARTICLE 12 - RÉSILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### ARTICLE 13 – TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Vichy en deux exemplaires originaux, le 31/01/22

Pour la communauté d'agglomération  
Vichy Communauté,



Frédéric AGUILERA  
Président

Pour l'État,  
La Préfecture de l'Allier



Jean-François TREFFEL  
Préfet de l'Allier

## État des lieux écologique du territoire

- **Mobilité :**
  - Nombre de kilomètres de pistes cyclables : 73km (dont 36 km de voie verte et de boucles découverte)
  - Nombre de parkings vélos sécurisés : 1 en gare de Vichy
  - Nombre de pôles multimodaux : 2 (1 à Cusset et 1 à la gare de Vichy)
  - Part de véhicules électriques dans le parc public : 13 véhicules électriques sur 84 soit 15%
  - Part de véhicules électriques dans le parc privé : 0,4% à l'échelle nationale (source : SDES)
  - Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques : 44 dont 17 gérées dans le cadre de la convention avec le SDE03 (Sources : <https://www.vichy-communauté.fr/services/se-deplacer/bornes-recharge-vehicules-electriques/> ; <https://www.edf.fr/collectivites/transition-energetique/bilan-energetique-de-votre-territoire?step=2&zipcode=03200&city=Vichy#/>)
  - Existence de voies réservées au covoiturage : non
  - Part de véhicules bas carbone dans la flotte de transport collectif : 4 sur 17 soit environ 24% mais 50 % de la fréquentation
  - Part du territoire couvert par une Autorité Organisatrice de la Mobilité : 100%
  
- **Energie et climat :** (source PCAET, données 2015)
  - Emissions de gaz à effet de serre du territoire : 695kteqco2 soit 8teqCO2/habitant
  - Stockage carbone : 139 ktCO2e soit 20 % du BEGES du territoire
  - Consommations énergétiques du territoire : 1 855 GWh soit 22MW/habitant
  - Facture énergétique : 3004€/hab
  - Production annuelle d'énergie renouvelable : 314 GWh/an : 25% de la chaleur consommée sur le territoire est issue d'une énergie renouvelable (bois, méthanisation, géothermie), et 20% des besoins du territoire en électricité sont couverts par une production d'origine renouvelable
  
- **Habitat (source : PLH) :**
  - Part de logements vacants : 7 432 logements vacants en 2014, soit un taux de 14%
  - Ancienneté du parc immobilier : une ancienneté marquée des logements, notamment dans le parc locatif : 1 résidence principale sur 3 construite avant 1946
  - Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises : 891 logements potentiellement indignes, soit 2,3 % de l'ensemble des résidences principales du parc privé. Il s'agit en majorité d'un parc occupé en propriété
  - Précarité :
    - o 60% des ménages de Vichy Communauté sont éligibles au parc social, parmi lesquels la moitié peut prétendre à un logement dit « très social » (inférieur à 60% des plafonds)
    - o 1 copropriété sur 3 est considérée comme potentiellement fragile, c'est-à-dire vulnérable ou dégradée. Des difficultés de paiement qui s'amplifient avec environ
    - o 190 décisions d'expulsions au Tribunal d'Instance de Vichy en 2016
  - Nombre d'artisans et entreprises RGE sur le territoire : 383 (source : ADEME)
  - Etat des systèmes de chauffage :

- Part des chaudières fioul : 16%
- Existence de réseaux de chaleur et part EnR : réseau de chaleur du Mayet-de Montagne de 1,5 km dessert 150 équivalents-logements. Il est alimenté à 99% par la biomasse, et 1% par un appoint en fioul. Il a livré 1,8 GWh en 2016.  
Source : *Annuaire des réseaux de chaleur et de froid 2016/2017*
- Rénovation énergétique :
  - o Parc privé : les dispositifs OPAH et PTRE ont permis de réhabiliter environ 750 logements depuis novembre 2013. A ce bilan, il faut ajouter le programme de renouvellement urbain du quartier de Presles qui aura permis de réhabiliter 570 logements sociaux (travaux d'économie d'énergie, réhabilitation des pièces d'eau, changement des menuiseries...)
  - o Parc public : isolation de 18 000m<sup>2</sup> de combles perdus dans le cadre de l'Opération Cocon

**Traitement des déchets / Economie Circulaire** (données issues du rapport d'activités 2020) :

Rappel : compétences déchets uniquement sur 3 communes de l'agglomération (Vichy, Cusset, Bellerive).

Type de déchets	Tonnage 2020	ratio 2020 kg/hab./an	Tonnage 2019	ratio 2019 kg/hab./an	Evolution 2020/2019
OM (y compris déchets des marchés)	10 813	234	10 783	236	0.3%
Refus tri	404	9	380	8	6.3%
Total	11 218	243	11 164	245	0.5%

Déchets triés	Tonnage 2020	ratio 2020(kg/hab./an)	Tonnage 2019	ratio 2019(kg/hab./an)	Evolution 2020/2019
Briques alimentaires	24,84	0,5	17,4	0,4	42,76%
Acier	70,42	1,5	70,1	1,5	0,46%
Aluminium	13,34	0,3	14,4	0,3	-7,36%
Mix plastique	335,33	7,3	282,9	6,2	18,53%
Carton	453,89	9,8	499,4	10,9	-9,11%

Mix fibreux	1 805	39,1	1 701	37,3	0,06
Film PE	63,08	1,4	52,1	-	
Petit Alu	-		2,9	-	
<b>Total (hors refus)</b>	<b>2 766,27</b>	<b>59,9</b>	<b>2640,50</b>	<b>57,9</b>	<b>4,76%</b>
Refus	404,57	8,8	380,5	8,3	6,33%

**Biodéchets** Cette collecte est proposée au restaurant du Pôle Universitaire de Vichy à raison d'une collecte par semaine en bacs de 240 litres. **10.2 tonnes** **-36%**

- Etat des équipements de tri au regard des normes : centre de tri conforme, en service depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019

#### **Agriculture et alimentation locale :**

- Existence d'un Projet Alimentaire Territorial : Oui, lancement en 2018. Bilan : près de 20 projets d'installation accompagnés ; 30% de produits locaux et 20% de produits bio au sein de la Cuisine Centrale
- Nombre d'exploitations agricoles : 528 en 2010
- Nombre de producteurs vendant en circuits courts, de marchés de producteurs ou d'AMAP : environ 50 producteurs du territoire référencés dans le « Guide des producteurs locaux », 20 marchés de producteurs hebdomadaires, 2 AMAP
- Surface agricole utile du territoire : 55% de la surface totale est à destination de l'agriculture (terres agricoles 18% + prairies 37%) soit 40 800ha
- Nombre d'exploitations engagées dans des démarches de labellisation environnementale : 68 exploitations bio sur le territoire (Source Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)
- Estimation des volumes de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire : 13 084 kg (produits phytosanitaires solides) ; 59 440 l (produits phytosanitaires liquides)

Source : *Système d'Information sur l'Eau* 2013 ; <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/achats-de-pesticides-par-code-postal/>

## Biodiversité :

- Répartition de l'usage des sols sur le territoire de Vichy Communauté :

	Typologie	Part occupée	Surface occupée
	Cultures	18%	<b>13 504 ha</b>
	Prairies	37%	<b>28 090 ha</b>
	Forêts	36%	<b>26 921 ha</b>
	Sols imperméabilisés	6%	<b>4 303 ha</b>
	Sols artificiels enherbés	1%	<b>1 009 ha</b>
	Sols artificiels arborés et buissonnantes	>1%	<b>67 ha</b>
	Haies	1%	<b>776 ha</b>
	Zones humides	>1%	<b>350 ha</b>

Synthèse de la ventilation du territoire selon les différentes typologies - - source Corine Land Cover / E6

- Part d'espaces naturels : 36.6%
- Surface des aires protégées : 195km<sup>2</sup> soit 26% du territoire
- Part des masses d'eau en bon état : 24%
- Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité : Non
- Label « Territoires engagés pour la nature » : candidature en cours avec la Ville de Vichy
- Label « Terre Saine » : Non

## Lutte contre l'artificialisation des sols :

- Etat d'avancement du PLUi : l'approbation du document est programmée dans le courant de l'année 2021.
- Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme : un effort de réduction des zones AU qui atteint les 40% sur les secteurs habitat. Pourcentage qui va être augmenté avec les derniers PLU en cours de finalisation.
- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières : 512 hectares déclassés des zones urbaines et rendus aux terres agricoles. Objectif : 800 ha

**Eau et assainissement :**

- Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes : Installations conformes : pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100  
*Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif (2019)*
- Taux de fuite des réseaux du territoire :
  - o Eau potable : 6.80 m3 par km perdus / jour sur la Commune de Vichy (eau potable / Source Observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement 2019)
- Nombre de captages : 105
- Couverture du territoire par un SAGE : oui